

AB FINANCES

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 3 PLACE DU DOCTEUR VAUTHIER
13009 MARSEILLE**

892 708 637 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 1^{er} octobre,
A 10h,

Monsieur Aymeric BEMI, demeurant 22 chemin Colline Saint Joseph, Parc Aiguier Michelet
Bât 3 13009 MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société AB FINANCES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 460 000 euros par apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe


Paraphe


PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- d'un contrat d'apport en date à Marseille du 30 septembre 2024 aux termes duquel il fait apport à la Société de 46 actions de la société Brasserie Le Manhattan, SAS au capital de 5 000 €, ayant son siège au 215 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE ANGLE, 117 BOULEVARD DES VAGUES, 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 813 687 217 évalués à 460 000 euros,

- du rapport de la SOCIETE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, domiciliée 341 avenue du Moulin Neuf 04100 MANOSQUE, représentée par Monsieur Patrick DALLO, commissaire aux apports désigné par l'Associé Unique en date du 12 juillet 2024,

Approuve cet apport et l'évaluation qui en a été faite.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux apports, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de 460 000 euros pour le porter de 1 000 euros à 461 000 euros, au moyen de la création de 46 000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 3 PLACE DU DOCTEUR VAUTHIER, 13009 MARSEILLE au 22 chemin Colline Saint Joseph, Parc Aiguier Michelet Bât 3 13009 MARSEILLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 22 chemin Colline Saint Joseph, Parc Aiguier Michelet Bât 3 13009 MARSEILLE."

Paraphe


Paraphe


QUATRIEME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital et décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

"Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 1 000,00 euros représentant des apports en numéraire.

Suivant décision de l'Associé Unique en date du 1^{er} octobre 2024, le capital social a été augmenté de 460 000 euros au moyen de l'apport effectué par Monsieur Aymeric BEMI de 46 actions de la société Brasserie Le Manhattan"

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE ET MILLE EUROS (461 000 euros).

Il est divisé en 46100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées en totalité à Monsieur Aymeric BEMI, Associé Unique."

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Aymeric BEMI

Signé par :

1296640C0BDF4CA...